



Nouvelle loi d'orientation sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche

OSER LE CHANGEMENT

Dans les jours qui viennent, le gouvernement va proposer une loi pour l'enseignement supérieur et la recherche. Pour la CGT, la future loi doit rompre avec les orientations du précédent gouvernement, caractérisées par une dérive libérale et marchande, liée à une recherche immédiatement rentable et impliquant plus une mise en concurrence qu'une collaboration et un partenariat constructifs.

L'État avait alors pour stratégie d'assujettir le pilotage de la recherche et de la formation supérieure aux intérêts financiers.

Aujourd'hui, les réformes à engager doivent permettre de sortir de cette impasse.

L'État doit retrouver son rôle de pilote en s'appuyant sur tous les grands outils qui ont fait jusqu'à présent la renommée de la recherche française et dans lesquels il aura restauré la démocratie. L'université, comme tous les grands organismes nationaux de recherche (EPST, EPIC, EPA ...), doivent jouer, de concert, leur rôle spécifique. C'est à cette condition que l'Etat donnera au pays les moyens d'identifier les problématiques à traiter et qu'il pourra engager les actions nécessaires pour leur apporter des réponses.

L'Etat doit nouer des relations, mutuellement avantageuses, entre la formation, la recherche et le monde économique, celui-ci ne se réduisant pas au seul patronat. Ces relations doivent prendre en compte la différence des temps : celui de la recherche et celui de l'économie, garantir le respect des acteurs et préserver la nécessaire liberté de la recherche et de l'enseignement supérieur, avec des moyens humains et financiers, ainsi que la non appropriation privée des savoirs et la libre diffusion des connaissances scientifiques.

Il faut aussi associer les salariés et les citoyens aux grandes décisions scientifiques, assurer la démocratie à tous les niveaux avec l'impératif de donner toute leur place aux confédérations de salariés comme à la société civile.

Durant les « Assises » de novembre 2012, la communauté scientifique a demandé explicitement de mettre un terme aux effets pervers du Pacte de la Recherche et de la LRU (loi Liberté et Responsabilité des Universités) et non de les conforter en ne les aménageant qu'à la marge.

Les premières informations, laissent penser que la future loi d'orientation sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche, qui sera présentée au parlement, ne semble guère répondre à ces exigences, car les carences subsistent :

- Absence de programmation et d'engagement en matière de budget, de création d'emplois, de résorption de la précarité.
- Incapacité de prendre en compte l'ensemble des ministères déployant une activité de recherche et de formation dans leur domaine.
- Manque d'ambition sur la restauration de la démocratie dans l'ensemble des établissements de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.
- Maintien du Commissariat Général à l'Investissement (CGI), auprès du 1^{er} ministre qui poursuivra le processus de création des IDEX et la « politique d'excellence », initiée par Nicolas Sarkozy et Valérie Pécresse.

- Mise en place de nouvelles structures de gouvernance et de projet de site qui renforcent le poids des personnalités extérieures sur la présidence et le pilotage des universités: L'organisation envisagée prend le risque de susciter des tensions entre un Conseil d'Administration gestionnaire et un Conseil Académique réduit à définir la mise en œuvre des choix et des décisions:
- Volonté de poursuivre le regroupement d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche autour de grands pôles universitaires régionaux à l'autonomie renforcée, au détriment de l'équilibre national.
- Mise en place d'un processus d'accréditation des universités permettant l'habilitation locale des formations. L'offre des formations dépendra ainsi des contraintes budgétaires locales. La cohérence nationale des diplômes, qui existe à travers le CNESER, ne serait plus garantie.
- Refus de remettre en cause les financements publics à l'industrie, sans engagements ni obligations de celle ci, à l'exemple du crédit d'impôt recherche, dont les dérives ne sont plus à démontrer.

Pour la CGT, au contraire il faut aller vers des orientations qui permettent de :

- **répondre aux nouveaux besoins d'une formation supérieure de haut niveau à l'échelle de notre pays ;**
- **maintenir et développer une recherche fondamentale d'excellence et une recherche technologique ambitieuse et créatrice ;**
- **répondre aux revendications en matière de reconquête industrielle, de création d'emplois et de développement d'un service public d'Enseignement supérieur et de Recherche favorisant le rayonnement culturel de notre système universitaire et scientifique ainsi que l'émancipation citoyenne de la jeunesse du pays.**

Toute réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche doit prendre en compte les défis posés désormais à l'humanité et à l'utilisation de ses connaissances et plus largement de son travail. Hier comme aujourd'hui, l'analyse de la CGT est ancrée sur cette exigence.

Relever les défis énergétiques, technologiques, scientifiques et sociaux ne sera possible que si les acteurs en mesurent les dimensions d'intérêt collectif que la concurrence et la poursuite d'intérêts étroits ne permettent pas d'affronter efficacement.

Montreuil, le 16 janvier 2013